



Caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population de la région de Guelmim Oued Noun

Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024



Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, réalisé en septembre 2024 sous les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi et conformément aux recommandations des

Nations Unies, constitue une base de données d'indicateurs démographiques et socioéconomiques couvrant tous les niveaux territoriaux. Il permet une prise de décision éclairée pour le développement du pays. Cette opération s'inscrit dans un contexte national marqué par l'adoption d'un modèle d'État social et d'une économie inclusive impactée par les répercussions de crises multiples, notamment la pandémie de Covid-19, la sécheresse et l'inflation.

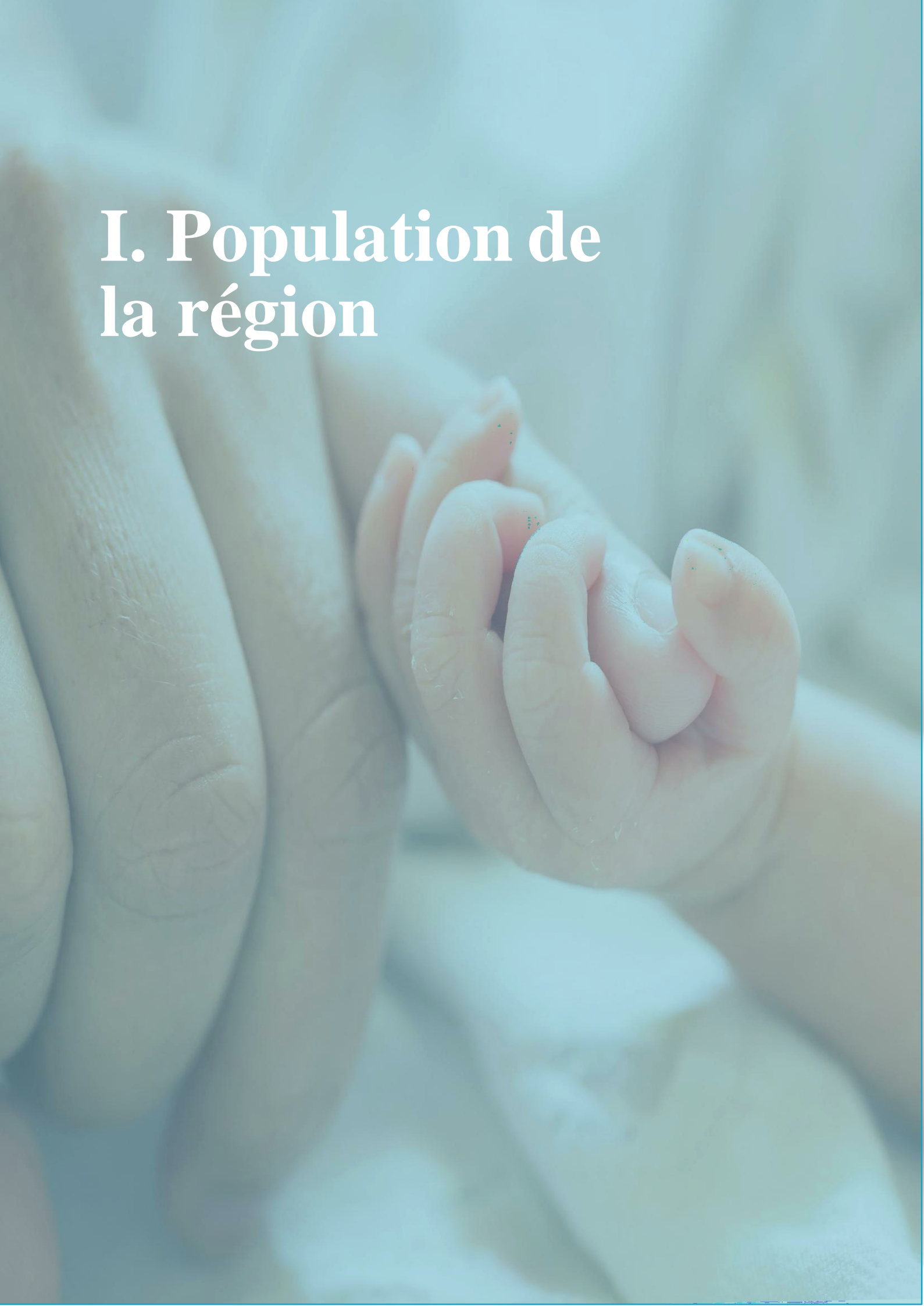
La réalisation de cette opération nationale a bénéficié de nouveautés technologiques et méthodologiques visant à optimiser le coût budgétaire et à améliorer la qualité des données collectées. Il s'agit d'une :

- **Cartographie moderne** du territoire national et des établissements économiques, basée sur un Système d'Information Géographique mobile. Cette approche a permis de subdiviser le territoire national en districts de recensement assurant le géo-référencement des établissements économiques et des infrastructures sociales de base.
 - **Méthodologie basée sur un double questionnaire :**
1. **Questionnaire court**, administré à l'ensemble des ménages, permettant de recueillir des données sur les structures démographiques, les typologies du parc logement et les phénomènes rares, tels que la migration internationale et la mortalité.

2. **Questionnaire long**, administré à un échantillon de 30% des ménages, qui explore des thématiques émergentes, telle que la couverture médicale, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et les questions liées à l'environnement. En outre, il approfondit des thèmes classiques des recensements, notamment la fécondité, le handicap, l'analphabétisme, l'éducation, l'activité économique, la mobilité, ainsi que les conditions d'habitat des ménages.

- **Formation en deux phases**, la première, en ligne, a concerné les bases théoriques, tandis que la seconde, réalisée en présentiel, dispensant une formation pratique sur tablette. Cette dernière s'est déroulée en trois étapes pour permettre la formation d'un dispositif humain de 55.000 participants au niveau national et 810 participants au niveau de la région Guelmim Oued Noun.
- **Collecte informatisée des données** auprès des ménages par l'utilisation de tablettes électroniques incorporant une application de collecte assistée par informatique. Ce dispositif a permis de tester instantanément la validité et la cohérence interne des déclarations des ménages et d'assurer un transfert sécurisé des données aux serveurs centraux. En parallèle, l'utilisation d'un système applicatif web a assuré le suivi en temps réel des enquêteurs, des contrôleurs et des superviseurs sur le terrain. En outre, l'adoption de ces technologies a permis la réduction des délais de traitement et de diffusion des résultats. La présente note aborde les principaux résultats du recensement aux niveaux national et régional. Les indicateurs démographiques et socioéconomiques désagrégés aux niveaux régional, provincial et communal, sont accessibles sur le site officiel du Haut-Commissariat au Plan (www.hcp.ma).

I. Population de la région



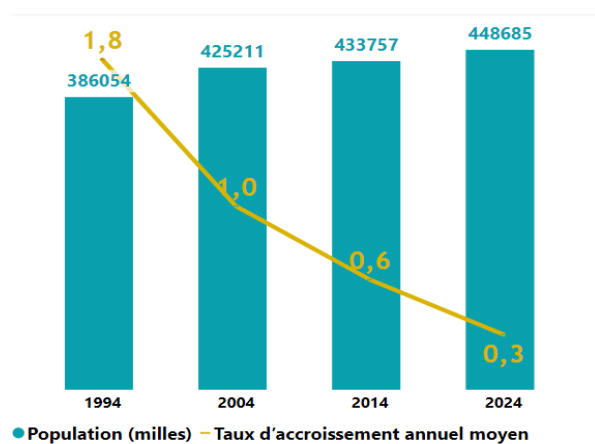
I. Population de la région

Un ralentissement de la croissance démographique

Au 1^{er} septembre 2024, la population légale de la région Guelmim Oued Noun s'élève à 448.685 habitants. Comparée au recensement de 2014, l'effectif de la population a augmenté de 14.928 personnes, reflétant un taux d'accroissement annuel moyen de 0,3% nettement inférieur au taux de 0,6% enregistré entre 2004 et 2014.

Cet accroissement démographique est porté principalement par la dynamique de la population urbaine, qui est passée de 280.094 habitants en 2014 à 299.543 en 2024, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 0,34%. Parallèlement, la population rurale a connu une régression modérée, passant de la 153.663 personne en 2014 à 149.142 en 2024, avec un taux d'accroissement annuel moyen de -0,3%.

Figure 1 : Evolution de l'effectif de la population et taux d'accroissement annuel moyen



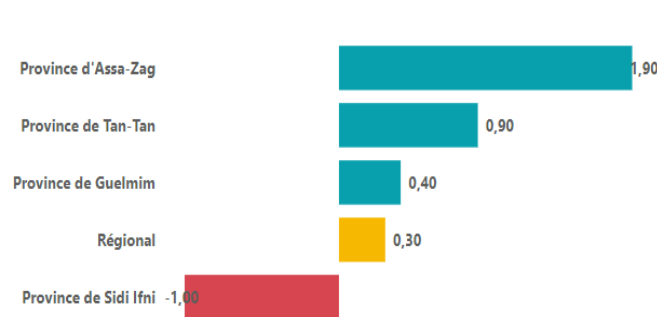
Source : HCP, RGPH 1994, 2004, 2014, 2024

La répartition spatiale de la population de la région de Guelmim-Oued Noun montre que 67% de ses habitants sont concentrés dans deux provinces, chacune ayant une population de plus de 100.000 habitants. La province de Guelmim arrive en tête avec 196.267 habitants, soit 44 % de la population, suivie de la province de Sidi Ifni avec 104.601 habitants, représentant 23%. Le reste de la population est réparti entre les provinces de Tan-

Tan et d'Assa-Zag, avec respectivement 94.519 et 53 298 habitants.

La province d'Assa-Zag a connu une augmentation significative par rapport à l'année 2014, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,9%, dépassant largement le taux de croissance annuel moyen de la région, qui est de 0,3%. Elle est suivie par la province de Tan-Tan avec un taux de 0,9% et celle de Guelmim avec un taux de 0,4 %. En revanche, la province de Sidi Ifni a enregistré une baisse notable entre 2014 et 2024, passant de 115.691 habitants à 104.601, avec un taux de croissance annuel moyen de -1 %.

Figure 2 : Taux d'accroissement annuel moyen par province entre 2014 et 2024



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

En termes d'urbanisation, le poids de la population résidente en milieu urbain a atteint 67% en 2024, contre 65 % en 2014. Ce taux d'urbanisation est particulièrement élevé dans la province de Tan Tan (96%), suivi de la province de Guelmim (78%). En revanche, les taux les plus faibles se trouvent dans les provinces d'Assa Zag(38%) et de Sidi Ifni(34%).

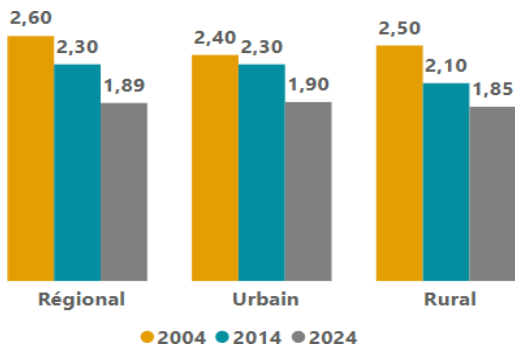
La baisse de la fécondité se poursuit

La baisse du taux d'accroissement de la population s'explique principalement par la diminution continue de la fécondité. L'Indice Synthétique de la Fécondité (ISF), exprimé en nombre moyen d'enfants par femme, est passé de 2,6 en 2004 à 2,3 en 2014, pour atteindre 1,89 en 2024. Ce niveau de fécondité est désormais inférieur au seuil de remplacement des générations¹, qui est de 2,1 enfants par femme.

¹ Le seuil de remplacement des générations correspond au nombre moyen d'enfants nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif. Il est de 2,1 enfants par femme.

La tendance à la baisse de la fécondité concerne à la fois les femmes urbaines et rurales. Le nombre moyen d'enfants par femme en milieu urbain est de 1,9 en 2024 contre 2,3 en 2014, tandis qu'en milieu rural, il est de 1,85 en 2024 contre 2,1 en 2014.

Figure 3 : Evolution de l'ISF par milieu de résidence



Source : HCP, RGPH 2004, 2014 et 2024

La fécondité varie de manière significative entre les régions, reflétant une dynamique démographique différenciée dans l'espace. Les niveaux de l'ISF dépassent le seuil de remplacement des générations dans la province d'Assa Zag (2,17). En revanche, le reste des provinces affichent des indices de fécondité inférieurs au seuil de remplacement, traduisant une transition démographique avancée, (2,03) dans la province de Tan Tan, (1,78) dans la province de Guelmim et (1,88) dans la province de Sidi Ifni.

Figure 4 : L'ISF par province en 2024



Source : HCP, RGPH 2024

La tendance à la baisse de la fécondité reflète les changements dans les comportements matrimoniaux. Bien que l'âge moyen des femmes au premier mariage ait légèrement diminué de 27,8 ans à 27,3 ans entre 2014 et 2024, la baisse de la fécondité est avant tout un résultat d'une

utilisation plus large des moyens contraceptifs.

Dans ce même contexte, le phénomène du célibat définitif à 55 ans s'est amplifié, avec un taux de célibat de 6,9% en 2024. Il demeure élevé parmi les hommes (7%) que parmi les femmes (6,8%), et en milieu rural (7,1%) qu'en milieu urbain (6,8%).

La baisse de la fécondité s'inscrit également dans un contexte marqué, d'une part, par l'augmentation de la proportion des divorcés âgés de 15 ans et plus, de 1,6% à 3,3% entre 2014 et 2024 pour les deux sexes et de 2,5% à 4,8% pour les femmes, et, d'autre part, par les répercussions de la pandémie Covid-19 ayant éventuellement incité de nombreux couples à différer leurs projets de mariage et de procréation.

Baisse de la part des enfants de moins de 15 ans et accélération du vieillissement

Résultats de ces changements démographiques, la pyramide des âges enregistre une tendance à l'inversion marquée, d'une part, par la baisse de la part des jeunes de moins de 15 ans de 28% en 2014 à 26,7% en 2024 et de la proportion de la population en âge d'activité (15 à 59 ans) de 62,2% en 2014 à 59,2% en 2024 et d'autre part, par l'augmentation de la proportion des personnes âgées de 60 de 9,7% en 2014 à 14,1% en 2024.

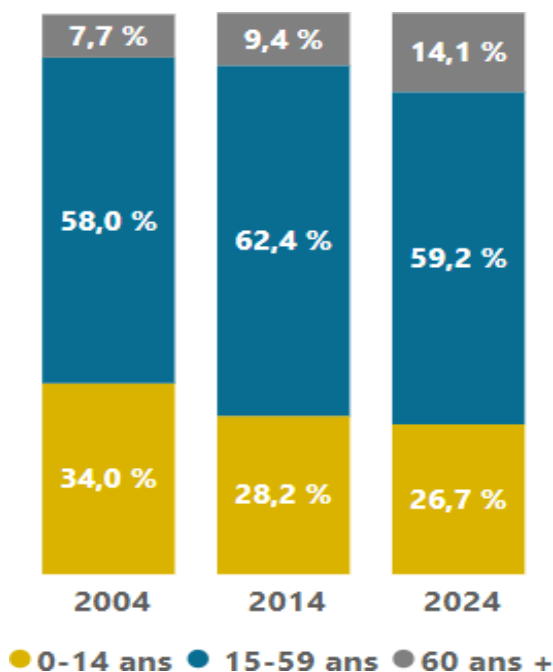
La population âgée de 60 ans et plus compte près de 63 mille de personnes en 2024 contre 42 mille en 2014, soit un accroissement annuel moyen de 4,14% nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (0,3%).

Cette dynamique témoigne du vieillissement accéléré de la population, un phénomène qui transforme profondément la structure démographique.

Les personnes âgées de plus de 70 ans représentent plus de la moitié de l'ensemble des personnes âgées, cette situation pose des défis importants en matière de prise en charge des besoins spécifiques des personnes âgées, notamment dans les domaines de la santé, de la

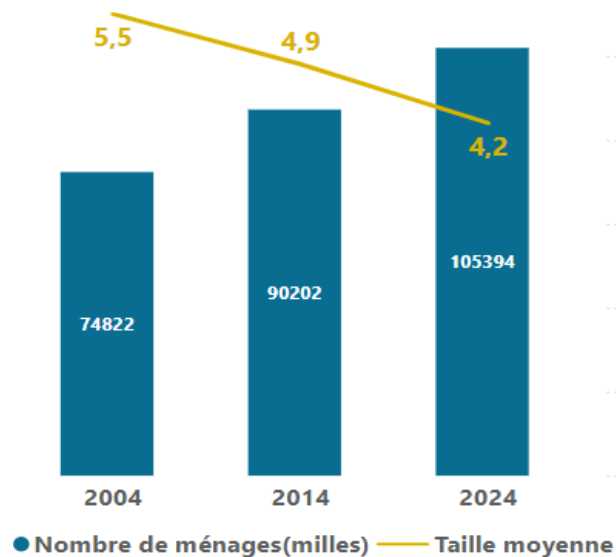
protection sociale et des infrastructures sociales adaptées.

Figure 6 : Evolution de la structure par groupe d'âges (en %)



Source : HCP, RGPH 2004, 2014 et 2024

Figure 5: Evolution de l'effectif des ménages et de la taille moyenne des ménages

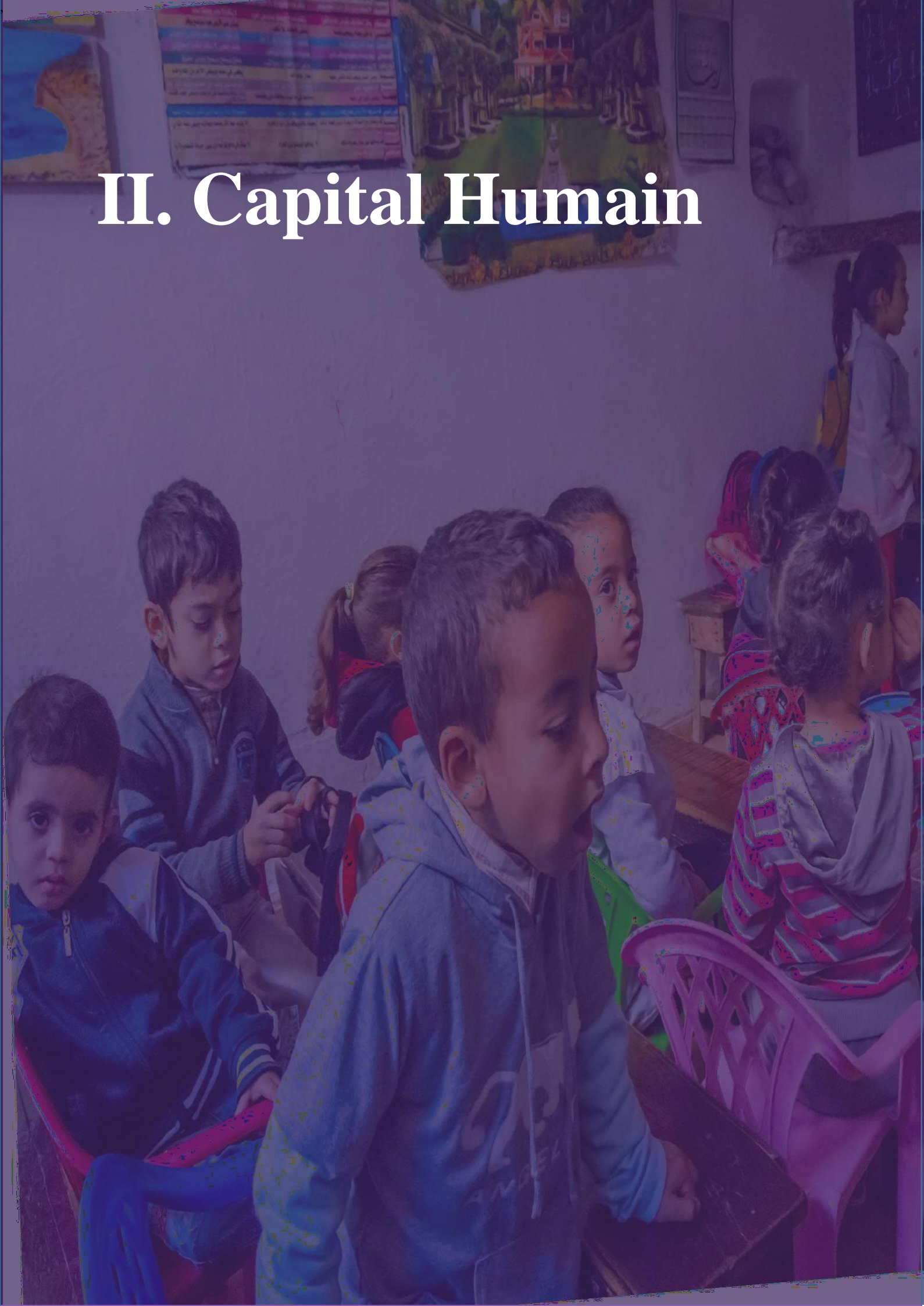


Source : HCP, RGPH 2004, 2014, 2024

Des ménages de taille plus réduite

Au 1^{er} septembre 2024, le nombre de ménages s'élève à 105.394 contre 90.202 en 2014, affichant ainsi, un taux d'accroissement annuel moyen de 1,57% contre 1,0% durant la période 2004-2014. Cet accroissement des ménages s'est produit à un rythme bien plus rapide que celui de la population (1,57% contre 0,3%). En conséquence, la taille moyenne des ménages, exprimée par le nombre de personnes moyen par ménage, a diminué de 4,9 personnes en 2014 à 4,2 en 2024. Cette baisse est observée dans les deux milieux de résidence, de 4,4 à 4 personnes en milieu urbain et de 4,9 à 3,4 personnes en milieu rural.

II. Capital Humain



II. Capital humain

Une progression continue de la scolarisation des enfants

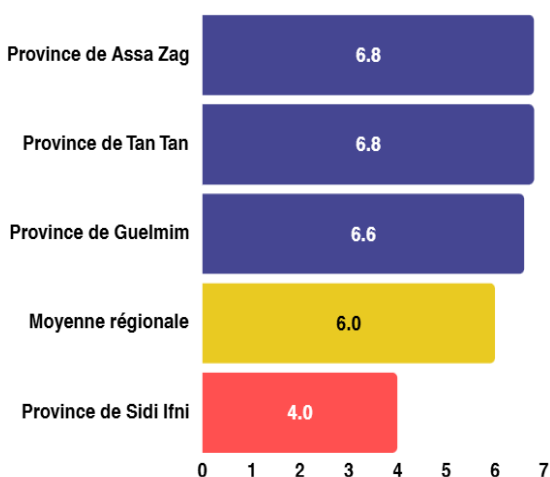
A l'échelle régionale, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 96,1% en 2014 à 97,1% en 2024. Cette progression est plus marquée en milieu rural et parmi les filles. Dans le milieu rural, ce taux est passé de 92% à 96,6% et parmi les filles de 95,2% à 97%. A noter à cet égard, l'augmentation notable de la scolarisation des filles rurales de 89,6% à 96,6% entre 2014 et 2024.

Amélioration de la durée moyenne d'études

La durée moyenne de scolarisation, exprimée en nombre d'années d'études de la population âgée de 25 ans et plus, est de 6,1 années en 2024. Cette moyenne de scolarisation est de 7,1 années en milieu urbain contre 3,4 années en milieu rural, de 7,4 années pour les hommes contre 4,7 années pour les femmes.

Par province, la durée moyenne de scolarisation dépasse la moyenne régionale dans les provinces de Tantant et Assa Zag (6.8 années respectivement), Guelmim (6,6 années). Cette moyenne est la plus faible dans la province de Sidi Ifni (4 années).

Figure 7: Durée moyenne d'études de la population âgée de 25 ans et plus par province (en années)



Source: HCP, RGPH 2024

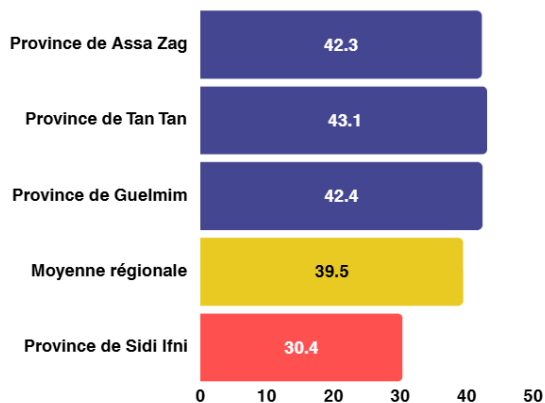
Amélioration du niveau d'étude de la population âgée de 25 ans et plus

Entre 2014 et 2024, le capital humain a connu une amélioration, appréciée par une hausse de 31,3% à 39,5% de la proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant atteint au moins le niveau d'études secondaires collégiales. D'autre part, une diminution significative a été observée dans la proportion des personnes de 25 ans et plus sans aucun niveau d'instruction, passant de 37,7% en 2014 à 34,1% en 2024. En revanche, la proportion de la population ayant le niveau d'étude primaire a pratiquement diminué (de 21,7% en 2024 contre 24,6% en 2014).

En 2024, l'amélioration du capital humain varie selon le milieu de résidence et le genre. La proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant atteint au moins le niveau d'études secondaires collégiales s'élève à 44,6% en milieu urbain contre 27,4% en milieu rural, et 44,9% pour les hommes, contre 34,3% pour les femmes.

Par province, la proportion de la population âgée de 25 ans et plus disposant d'au moins le niveau d'études secondaires collégiales dépasse la moyenne régionale (43,1%) dans la province de Tan Tan, 42,4% dans la province de Guelmim. Cette proportion est plus faible dans la province de Sidi Ifni 30,4%.

Figure 8 : Proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant au moins le niveau d'études collégial par provinces

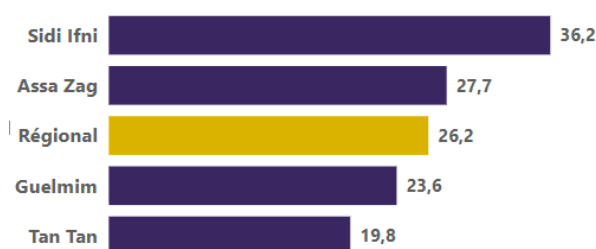


Source: HCP, RGPH 2024

Les femmes et les ruraux sont de plus en plus alphabétisés

En 2024, le taux d'analphabétisme s'établit à 26,6%, contre 32,9% dix ans plus tôt. Cette baisse a été plus marquée en milieu rural, de 46,5% à 44,5%, qu'en milieu urbain, de 25,5% à 20,5%, et parmi les femmes, de 44% à 35,5%, que parmi les hommes, de 20,8% à 16,4%.

Figure 9: Taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus par provinces



Source : HCP, RGPH 2024

Langues lues et écrites

Presque la totalité de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, sait lire et écrire la langue Arabe (99,1%) alors que 3,9% déclare savoir lire et écrire l'Amazigh en utilisant le graphie Tifinagh. Concernant les langues étrangères, cette proportion s'élève à 57,5% pour le Français, à 21,2% pour l'Anglais. La maîtrise du Français et de l'Anglais est plus importante en milieu urbain, avec respectivement 58,4% et 22,4% de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, contre 54,7% et 17,3% en milieu rural.

À l'échelle provinciale, la quasi-totalité de la population alphabétisée, âgés de 10 ans et plus maîtrise la langue arabe. La maîtrise de la langue française est de 61,1 % dans la province de Guelmim, 53,8 % dans la province d'Assa-Zag,

53,4 % dans la province de Tan-Tan et 55,1 % dans la province de Sidi Ifni. En ce qui concerne l'anglais, le taux de maîtrise varie entre 24,6 %

dans la province de Guelmim et 17,7 % dans la province d'Assa-Zag.

Expressions linguistiques utilisées par la population

Au niveau régional, près de sept personnes sur dix (74,7%) utilisent Darija marocain (88,6% en milieu urbain contre 41,2% en milieu rural). La proportion de la population utilisant la langue Amazigh s'élève à 51,1% en 2024 (39% en milieu urbain et 79,9% au milieu rural). Selon les expressions linguistiques de la langue Amazigh, il est à noter que Tachelhit est utilisé par 78,1% de la population, suivie de Tamazight avec 2,7% et de Tarifit, avec 0,3%. Le Hassania est utilisé par 17,8% de la population.

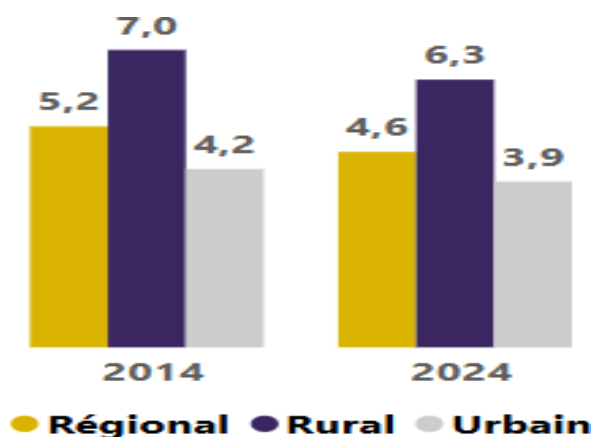
À l'échelle provinciale, la grande majorité de la population Darija marocaine, avec une proportion qui varie de 91 % dans la province de Tan-Tan à 46,7 % dans la province de Sidi Ifni. La langue tachelhit est plus répandue dans la province de Sidi Ifni (86,3 %) et dans la province de Guelmim (45,7 %). En ce qui concerne le Hassania, est utilisé par 63,8 % des habitants de la province d'Assa-Zag et 26,5 % des habitants de la province de Tan-Tan.

Prévalence du handicap

Le taux de prévalence du handicap² a légèrement baissé de 5,2% à 4,6% entre 2014 et 2024. Ce taux est plus élevé en milieu rural, avec 6,3% contre 3,9% en milieu urbain. Ce phénomène touche beaucoup plus les hommes avec une proportion de 4,7% que les femmes 4,5%.

² Se référant aux normes des Nations Unies, le HCP considère en situation de handicap toute personne ayant au moins une incapacité totale ou une grande difficulté dans l'un des six domaines fonctionnels (la vision, l'audition, la mobilité, la capacité cognitive, l'entretien personnel et la communication avec la langue habituelle).

Figure 10: Prévalence du handicap selon le milieu de résidence entre 2014 et 2024



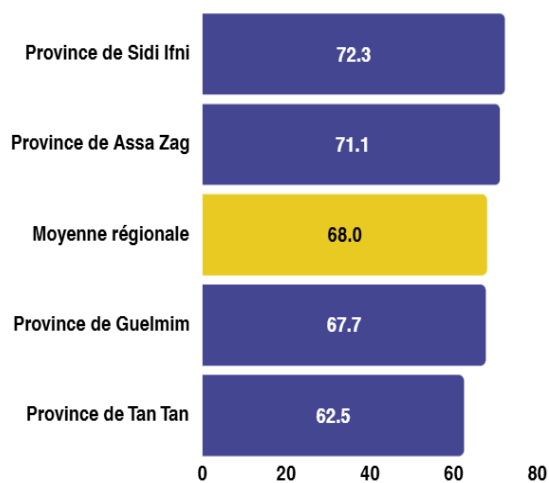
Source ::HCP, RGPH 2014 et 2024

Près de sept personnes sur dix disposent d'une couverture médicale

À l'échelle régionale, 68 % de la population a déclaré disposer d'une couverture médicale³, contre 69,8 % enregistrés au niveau national. Ce taux de couverture médicale atteint 67,7% chez les hommes et 68,3% chez les femmes. Et 66,8% en milieu urbain et 71,1% en milieu rural.


Par province, le taux de couverture médicale est nettement supérieur à la moyenne régionale dans les provinces de Sidi Ifni (72,3%) et de Assa Zag (71,1%). En revanche, ce taux est inférieur à cette moyenne dans les provinces de Tantan (62,5%) et de Guelmim (67,7%).

Figure 11 : Taux de couverture médicale par province



Source ::HCP, RGPH 2014 et 2024

³ Les individus adhérents ou ayants droits à un des systèmes de couverture médicale (AMO-CNOPS, AMO-

A person with long hair, wearing a light-colored t-shirt, is sitting on a couch and looking down at a smartphone held in their hands. The image has a soft green tint. Overlaid on the upper part of the image is the text 'III. Equipement de la population en moyens numériques' in a white, serif font.

III. Equipement de la population en moyens numériques

III. Equipement de la population en moyens numériques

Les personnes qualifiées sont plus équipées en moyens numériques

La part de la population âgée de 5 ans et plus, possédant un téléphone personnel, est de 73% à l'échelle régionale, 74% en milieu urbain et 70,7% en milieu rural. Cette part s'élève à 74,6% parmi les hommes et à 71,5% parmi les femmes.

Quant à la possession d'un ordinateur personnel ou d'une tablette, elle concerne 6,4% des personnes âgées de 5 ans et plus (7,9% en milieu urbain et 2,8 % en milieu rural).

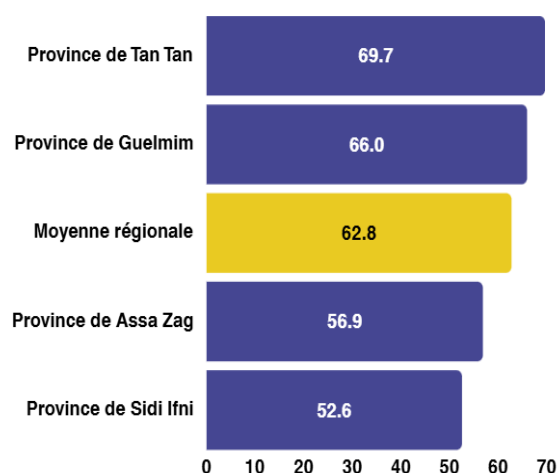
Les jeunes et les personnes instruites sont les plus utilisateurs d'Internet

Plus de la moitié de la population âgée de 15 ans est plus (62,8%) a déclaré avoir utilisé Internet durant les trois mois précédant le recensement, avec une utilisation

prépondérante en milieu urbain (70,2%) qu'en milieu rural (45,4%). Ventilée par sexe, cette proportion est plus importante chez les hommes (66,3%) que chez les femmes (59,4%).

Par province, l'utilisation d'Internet dépasse la moyenne nationale dans les provinces de Tantan (69,7%), Guelmim (66%). En revanche, cette proportion est la plus faible dans les provinces de Sidi Ifni (52,6%), Assa Zag (56,9%).

Figure 12 : Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'Internet.



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

V. Défis socio-économiques

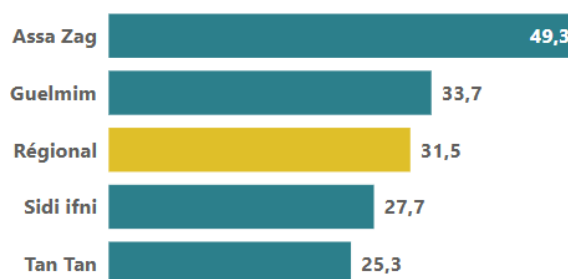
IV. Défis socioéconomiques

Recul du taux d'activité et augmentation du taux de chômage

Près de quatre personnes sur dix âgées de 15 ans et plus (37,4%) exercent une activité économique en 2024 contre 40,1% en 2014. Ce taux est plus élevé parmi les hommes (63,8% en 2024 contre 67,9% en 2014) que parmi les femmes (12,7% contre 14,8%) et en milieu urbain (40,3% contre 42,7%) qu'en milieu rural (35,3% en 2014 contre 30,8% en 2024).

Entre 2014 et 2024, le taux de chômage est passé de 27,1% à 31,5% (de 27,8% à 29,2% en milieu urbain et de 25,5% à 38,2% en milieu rural). Ce taux est plus élevé parmi les femmes (46,7% en 2024 contre 51,3% en 2014) que parmi les hommes (28,2% en 2024 contre 21,3% en 2014). A l'échelle provinciale, l'incidence du chômage est plus importante dans la province d'Assa Zag 49,3%, 33,7% dans la province de Guelmim, tandis que le taux de chômage est relativement moins élevé dans dans la province de Sidi Ifni (27,7 %) et la province de Tan-Tan (25,3 %).

Figure 13: Taux de chômage de la population de 15 ans et plus par province



Source : HCP, RGPH 2024

V. Conditions d'habitation

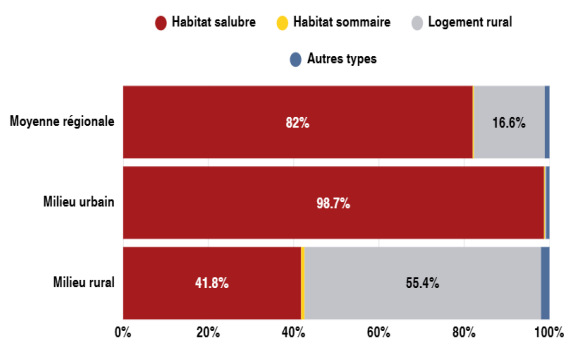
V. Conditions d'habitation

Des logements de plus en plus modernes

La répartition des ménages urbains en 2024 selon le type de logement occupé montre que 97% réside dans des maisons marocaines, suivies des appartements⁶ (1,5%), des villas (0,3%). Par rapport à 2014 ces proportions étaient respectivement de l'ordre de 92%, 1,8%, 2,7% et 4,5%. Concernant les logements sommaires ou bidonvilles en milieu urbain, leur proportion a baissé de 1,2% en 2014 à 0,2% en 2024. De même, la proportion des logements de type rural ou local non destiné à l'habitation est passée de 2,5% en 2014 à 1,1% en 2024.

Dans le milieu rural, la part des logements de type rural (logement en pisé ou en dur) a baissé de 64% en 2014 à 55,5% en 2024 au profit des logements de type maison marocaine moderne, dont la proportion a augmenté de 32,5% à 37,6%. En 2024, la répartition régionale des ménages urbains selon le type de logement montre que la proportion des ménages résidant dans des logements sommaires ou bidonvilles est moins significative dans la région de Guelmim-Oued Noun (0,2 %) par rapport aux autres régions du Royaume. En ce qui concerne le taux des habitas salubres en milieu urbain dépasse 98 % dans toutes les provinces de la région.

Figure 14: Répartition des ménages urbains par type de logement et région



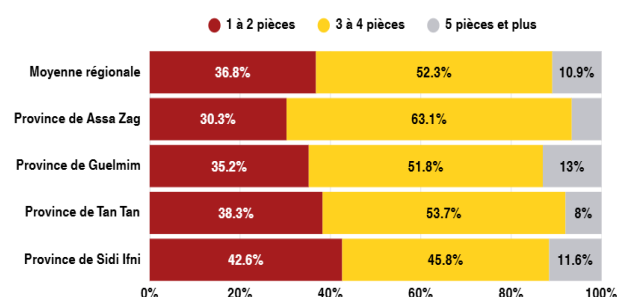
Source : HCP, RGPH 2024

Des ménages urbains occupant moins de pièces

La proportion de ménages urbains occupant des logements de 1 à 2 pièces a atteint 36,8% en 2024, Ce taux s'élève à 52,3 % pour les logements comportant trois à quatre pièces, tandis que la proportion des logements composés de cinq pièces ou plus a été de 10,9 % en 2024.

À l'échelle nationale, les proportions les plus élevées de ménages urbains occupant des logements d'au moins trois pièces ont été enregistrées dans les régions de Guelmim-Oued Noun (63,2 %) et Drâa-Tafilalet (64,7 %). En revanche, ces proportions sont les plus faibles dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (36,9%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (48,3 %).

Figure 15: Répartition des ménages urbains selon le nombre de pièces occupés par région



Source : HCP, RGPH 2024

Stagnation des ménages urbains propriétaires de leurs logements

Entre 2014 et 2024, la structure du statut d'occupation des logements en milieu urbain n'a pas significativement changé. La part des ménages urbains propriétaires de leur logement est passée de 56,7% à 54,5% et celle des locataires de 35,4% à 37,4%. De même la proportion des ménages logés gratuitement et des ménages occupant des logements de fonction a augmenté du 7,9% à 8,1% entre 2014 et 2024.

Au niveau provinciale, la part des ménages urbains propriétaires de leurs logements est la plus élevée dans la province de Sidi Ifni (58,8%) et d'Assa Zag (58,7%), tandis que les taux les plus bas ont été observés dans la province de Tan-Tan (49,9 %).

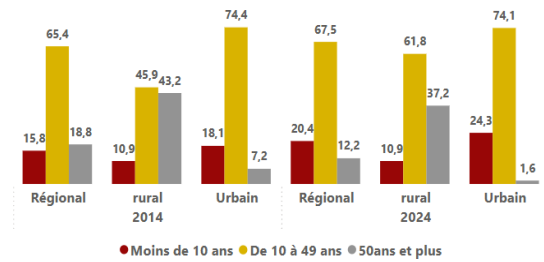
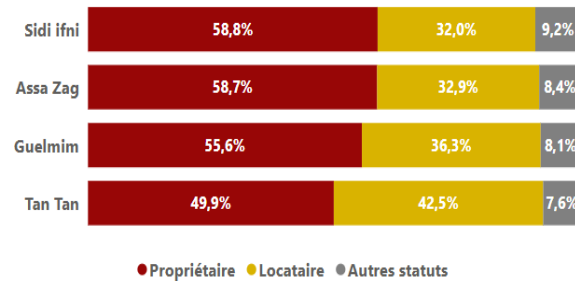


Figure 16: Répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et la province

Source : HCP, RGPH 2024

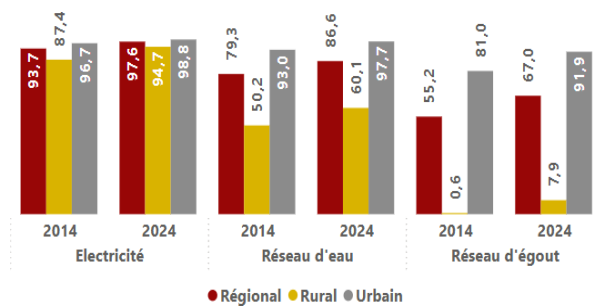


Source : HCP, RGPH 2024

Des logements plus équipés en services de base

La proportion des ménages disposant de l'électricité s'élève à 97,6 % en 2024, contre 93,7% en 2014. Durant la même période, cette proportion est passée de 96,7% à 98,8% en milieu urbain et de 87,4% à 94,7% en milieu rural. S'agissant de l'eau potable, la part des ménages raccordés au réseau d'eau potable a progressé de 79,3% en 2014 à 86,6% en 2024. Cette progression est plus marquée en milieu rural, de 50,2% à 60,1%, et tend à la généralisation en milieu urbain, avec un taux de 97,6% en 2024, contre 93% en 2014.

Figure 18: Taux d'équipement des ménages en service de base



Source : HCP, RGPH 2024

Rajeunissement du parc logement

La répartition des ménages selon l'ancienneté du logement montre qu'en 2024, 20,4% occupent un logement âgé de moins de 10 ans (24,3% en milieu urbain et 10,9% en milieu rural) contre 15,8% en 2014. La part des logements de 10 à 49 ans a augmenté durant la même période de 65,4% à 67,5% (de 74,7% à 74,1% en milieu urbain et de 45,9% à 51,8% en milieu rural).

Dans ces conditions, le rajeunissement du parc logement se confirme, avec une baisse de la part des logements de plus de 50 ans de 18,8% à 12,2% entre 2014 et 2024 (de 7,2% à 1,6% en milieu urbain et de 43,2% à 37,2% en milieu rural).

Au niveau provincial, la répartition des ménages selon l'ancienneté du logement montre que le pourcentage le plus important des logements de moins de 10 ans est enregistré dans la province de Tan Tan 31,2%, 23,3% dans la province d'Assa zag, 19,5% dans la province de Guelmim et 12,3% dans la province de Sidi Ifni.

Figure 17: Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements



المندوبية السامية للتخطيط
+٠٥٢٤٣٠٤٣ +٠٢٠٣٣٠٦٣ | ٥٢٤٣٠٤
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

المديرية الجهوية للتخطيط كلميم

www.hcp.ma/region-guelmim/
hcp.dr.guelmim@hcp.ma